

**LETTRE DE CONFIRMATION
DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

**CONCLU PAR LE
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT
ET LA
SOCIÉTÉ DE FIDUCIE PORTANT SUR LA ZONE RÉSIDENIELLE DES ÎLES DE TORONTO**

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et du Logement et la Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto ont conclu un protocole d'entente (le « protocole ») le 6 mars 2018;

ET ATTENDU QU'un nouveau ministre a été nommé au ministère des Affaires municipales et du Logement;

ET ATTENDU QUE l'article 1.9.1 de la Directive concernant les organismes et les nominations du Conseil de gestion du gouvernement, qui est entrée en vigueur en avril 2020, exige que les deux parties doivent confirmer le protocole dans les six mois de la nomination d'un nouveau ministre ou d'un nouveau président;

ET ATTENDU QUE l'alinéa 18 c) du protocole prévoit que le protocole doit être confirmé par les deux parties en cas de nomination d'un nouveau président ou d'un nouveau ministre;

PAR CONSÉQUENT, la présidente de la Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto et le ministre des Affaires municipales et du Logement confirment par la présente qu'ils ont examiné le protocole et que celui-ci demeurera en vigueur.

Original anglaise signé

Alison Rogers

L'honorable Paul Calandra
Ministre des Affaires municipales et du
Logement

Alison Rogers
Présidente
Société de fiducie portant sur la zone
résidentielle des îles de Toronto

8 février 2024

Le 11 janvier 2024

Date

Date